

Cette liste de prix complète les "Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique" ainsi que les Conditions particulières en vigueur.

La liste de prix, les conditions générales, les conditions particulières ainsi que les tarifs en vigueur sont en tout temps à votre disposition. Ces documents peuvent être consultés et téléchargés à partir de www.romande-energie.ch.

Pos	Libellé	Prix hors TVA	Prix TVA Include	Unité	
Finance d'équipement					
1.100	BT	148.00	159.40	CHF/A	
1.101	MT	144.00	155.10	CHF/kW	
1.102	Armoire de raccordement pour manifestations	36.00	38.75	CHF/A	
1.103	Raccordement supplémentaire depuis un autre poste HT/MT	30.20	32.55	CHF/kW	
1.104	Finance d'équipement réduite pour client BT, hors zone à bâtir, avec construction d'une station	36.00	38.75	CHF/A	
Contribution de Branchement pour consommateurs / Producteurs, Raccordements basse tension (BT)					
<i>Forfait pour raccordements de 20 à 50 ampères (section du câble < 50 mm²)</i>					
2.100	Villa individuelle avec borne de raccordement 63 A	borne 63 A	4 332.00	4 665.55	CHF
2.101		borne multiservice	4 680.00	5 040.35	CHF
2.102	Villa individuelle avec borne de raccordement 63 A et fortes charges momentanées (PAC, ascenseur,...)	borne 63 A	4 496.00	4 842.20	CHF
2.103		borne multiservice	4 854.00	5 227.75	CHF
2.104	Villa contiguë ou mitoyenne avec raccordements simultanés et borne de raccordement 63 A	borne 63 A	3 832.00	4 127.05	CHF
2.105		borne multiservice	4 169.00	4 490.00	CHF
2.106	Villa contiguë ou mitoyenne avec raccordements simultanés, borne de raccordement 63 A et fortes charges momentanées (PAC, ascenseur,...)	borne 63 A	4 002.00	4 310.15	CHF
2.107		borne multiservice	4 344.00	4 678.50	CHF
<i>Forfait pour raccordements de 63 ampères (section du câble 50 mm² Cu)</i>					
2.150	Borne de raccordement 63 A	borne 63 A	5 299.00	5 707.00	CHF
2.151		borne multiservice	5 677.00	6 114.15	CHF
<i>Forfait sans borne pour raccordements de 20 à 63 A (section du câble de 16 Cu à 50 Cu)</i>					
2.200	Villa individuelle alimentée par un câble de 16 mm ² Cu	3 855.00	4 151.85	CHF	
2.201	Villa individuelle alimentée par un câble de 25 mm ² Cu	4 017.00	4 326.30	CHF	
2.202	Villa individuelle alimentée par un câble de 50 mm ² Cu	4 822.00	5 193.30	CHF	
<i>Forfait pour raccordements de 80 à 160 ampères avec prise de relevé à distance</i>					
2.250	Borne de raccordement 160 A alimentée par un câble de 50 mm ² Cu	borne 160 A	5 675.00	6 112.00	CHF
2.251	Borne de raccordement 160 A alimentée par un câble de 95 mm ² Cu	borne 160 A	7 075.00	7 619.80	CHF
<i>Forfait pour raccordements d'immeubles d'habitation, commercial ou artisanal de 40 à 160 ampères</i>					
2.300	Raccordement sur un compartiment du tableau de comptage par un câble de 50 mm ² Cu	5 389.00	5 803.95	CHF	
2.301	Raccordement sur un compartiment du tableau de comptage par un câble de 150 mm ² Alse	6 124.00	6 595.55	CHF	
2.302	Plus-value pour 5 m supplémentaires de câble de 50 mm ² Cu	229.00	246.65	CHF	
2.303	Plus-value pour 5 m supplémentaires de câble de 150 mm ² Alse	302.00	325.25	CHF	
2.304	Plus-value sur raccordement de base pour la fourniture et pose d'un coffret apparent 160 A	611.00	658.05	CHF	
2.305	Plus-value sur raccordement de base pour la fourniture et pose d'un coffret encastré 160 A	666.00	717.30	CHF	
<i>Autres raccordements</i>					
2.351	Raccordement avec intensité supérieure à 160 A		Sur devis		
2.352	Fourniture et pose de prise de relevé à distance (CHF par unité)	321.00	345.70	CHF	
2.353	Forfait pour villa individuelle, avec coffret encastré 63 A alimenté par un câble 16 mm ² Cu et lecture à distance, situé en limite de propriété, accessible depuis le domaine public	4 332.00	4 665.55	CHF	
2.354	Forfait pour villa individuelle avec fortes charges momentanées (PAC, ascenseur,...), coffret encastré 63 A alimenté par un câble de 25 mm ² Cu et lecture à distance, situé en limite de propriété, accessible depuis le domaine public	4 496.00	4 842.20	CHF	
2.355	Forfait pour villa contiguë ou mitoyenne avec raccordements simultanés, coffret encastré 63 A alimenté par un câble de 16 mm ² Cu et lecture à distance, situé en limite de propriété, accessible depuis le domaine public	3 832.00	4 127.05	CHF	
2.356	Forfait pour villa contiguë ou mitoyenne avec raccordements simultanés et fortes charges momentanées (PAC, ascenseur,...), coffret encastré 63 A alimenté par un câble de 25 mm ² Cu et lecture à distance, situé en limite de propriété, accessible depuis le domaine public	4 002.00	4 310.15	CHF	
2.357	Forfait pour villa individuelle, avec coffret encastré 63 A alimenté par un câble 50 mm ² Cu et lecture à distance, situé en limite de propriété, accessible depuis le domaine public	5 299.00	5 707.00	CHF	
2.358	Forfait pour un raccordement sur une cabine collective (max. 6 clients) (CHF par client)	3 252.00	3 502.40	CHF	
2.359	Forfait administratif pour le branchement d'une installation de production sans modification du raccordement existant	256.00	275.70	CHF	
Raccordements moyenne tension (MT)					
2.400	Contribution au branchement		Sur devis		
2.401	Prestations complémentaires demandées par le client		Sur devis		

Mesure de la qualité de tension			
2.456	Mesure de la qualité de tension	750.00	807.75 CHF

Raccordements temporaires et provisoires		Prix hors TVA	Prix TVA Inclusive	Unité
Provisoires de chantier				
2.501	Montage / démontage provisoire de chantier (63 A et 200 A)	1 136.00	1 223.45	CHF
2.503	Provisoire de chantier 63 A sur point de fourniture existant, transport et mise en place par un installateur-électricien	232.00	249.85	CHF
2.506	Provisoire de chantier avec intensité supérieure à 200 A	Sur devis		
2.507	Frais de location de l'armoire par mois pour provisoire 63 A	25.00	26.95	CHF/mois
2.508	Frais de location de l'armoire par mois pour provisoire 200 A	45.00	48.45	CHF/mois
2.509	Plus-value pour montage / démontage provisoire de chantier "express" (63 A et 200 A), intervention dans les 4 jours ouvrables	400.00	430.80	CHF
Raccordements temporaires pour manifestation				
2.550	Coffret provisoire à comptage direct pour un courant jusqu'à 80 ampères	899.00	968.20	CHF
2.551	Coffret provisoire à comptage indirect pour un courant entre 80 et 200 ampères	1 196.00	1 288.10	CHF
2.552	Contrat Express	Selon formulaire "tarif à forfait"		
2.553	Raccordement temporaire avec intensité supérieure à 200 A	Sur devis		

Comptage de l'énergie				
3.101	Changement de tarif sans remplacement du compteur / changement de programme	50.00	53.85	CHF
3.102	Relevé et facture intermédiaire sur demande client (relevé ponctuel)	60.00	64.60	CHF
3.103	Facture intermédiaire sur demande client avec index fourni par le client	15.00	16.15	CHF
3.104	Pose rapide d'appareil de comptage (temps d'intervention inférieur à 72h) ²⁾	115.00	123.85	CHF
3.105	Intervention pour défaut de paiement	60.00	64.60	CHF
3.106	Remise en service de la fourniture dans la même journée durant les heures ouvrables ²⁾	115.00	123.85	CHF
3.107	Remise en service de la fourniture 1 jour après la demande	65.00	70.00	CHF
3.108	Remise en service de la fourniture 2 jours après la demande	50.00	53.85	CHF
3.109	Remise en service de la fourniture dans la même journée hors des heures ouvrables ²⁾	140.00	150.80	CHF
3.110	Compteur à prépaiement (taxe mensuelle)	35.00	37.70	CHF/mois
3.111	Renouvellement de la carte à puce du compteur à prépaiement ²⁾	30.00	32.30	CHF
3.112	Pontage sans autorisation ou mise en service abusive	185.00	199.25	CHF
3.113	Frais de rappel en cas de retard de paiement	13.95	15.00	CHF
3.114	Frais administratifs procédure contentieuse	46.45	50.00	CHF
3.115	Frais administratifs pour plan d'apurement	18.55	20.00	CHF
3.116	Déplacement inutile (intervention sur compteur/installation impossible)	50.00	53.85	CHF
3.117	Recherche de défauts de comptage, si erreur non imputable à RE	97.00	104.45	CHF/heure
3.118	Remise en ordre d'erreurs tiers, sur demande client	97.00	104.45	CHF/heure
3.119	Déplacement pour vérification ou contrôle d'index sur demande client	50.00	53.85	CHF
3.120	Contrôle d'exactitude du compteur	291.00	313.40	CHF
3.121	Location mensuelle d'un compteur ou d'un télérelais non utilisé	2.80	3.00	CHF/mois
3.122	Déconnexion et reconnexion d'un compteur sur demande client (appartements de vacances, transition gros œuvre vers finition)	97.00	104.45	CHF
3.123	Remise en service de la fourniture le jour même, suite à un emménagement non annoncé ²⁾	115.00	123.85	CHF
3.124	Remise en service de la fourniture 1 jour après l'annonce d'emménagement non annoncée	65.00	70.00	CHF
3.125	Remise en service de la fourniture 2 jours après l'annonce d'emménagement non annoncée	50.00	53.85	CHF
3.126	Recherche de client qui a emménagé sans annonce	97.00	104.45	CHF/heure
3.127	Mise à disposition d'une interface pour transmission à des tiers des impulsions de comptage	975.00	1 050.10	CHF
3.128	Finance d'installation pour un comptage BT direct avec télérelève (hors plan tarifaire)	750.00	807.75	CHF
3.129	Finance d'installation pour un comptage BT indirect avec télérelève (hors plan tarifaire)	870.00	937.00	CHF
3.131	Abonnement mensuel pour un comptage BT direct avec télérelève (hors plan tarifaire)	26.00	28.00	CHF/mois
3.132	Abonnement mensuel pour un comptage BT indirect avec télérelève (hors plan tarifaire)	26.00	28.00	CHF/mois
3.133	Abonnement mensuel pour un comptage BT direct avec télérelève ⁴⁾ (y.c. envoi eblX ¹⁾)	26.00	28.00	CHF/mois
3.134	Abonnement mensuel pour un comptage BT indirect avec télérelève ⁴⁾ (y.c. envoi eblX ¹⁾)	26.00	28.00	CHF/mois
3.135	Abonnement mensuel pour un comptage MT avec télérelève (y.c. envoi eblX ¹⁾)	43.00	46.30	CHF/mois
3.136	Abonnement mensuel pour transmission de données 2G/3G/4G ⁴⁾	5.00	5.40	CHF/mois
3.137	Antenne avec gain pour transmission des données 2G/3G/4G	239.60	258.05	CHF
3.138	Boîtier CU-ADP déporté pour transmission des données 2G/3G/4G	50.00	53.85	CHF
3.139	Dépose de compteur pour fin de fourniture	80.00	86.15	CHF/cpt

Contrôle des installations intérieures				
3.150	Frais administratifs 2ème rappel pour demande de rapport de sécurité (OIBT)	97.00	104.45	CHF
3.151	Frais administratifs de transmission à l'ESTI pour manque de rapport de sécurité (OIBT)	147.00	158.30	CHF
3.152	Frais administratifs de rappel aux installateurs (OIBT)	50.00	53.85	CHF
3.153	Contrôle sporadique selon OIBT, (en cas de défaut constaté chez le client)	97.00	104.45	CHF/heure

Producteurs		Prix hors TVA	Prix TVA Inclusive	Unité
Comptage de l'énergie pour installation de production				
4.103	Finance d'installation pour un comptage MT avec télérelève	1 500.00	1 615.50	CHF
4.104	Finance d'activation de l'envoi eblX par point de comptage	150.00	161.55	CHF
4.105	Abonnement mensuel pour un comptage BT direct avec télérelève ⁴⁾ (y.c. envoi eblX ¹⁾)	24.00	25.85	CHF/mois
4.106	Abonnement mensuel pour un comptage BT indirect avec télérelève ⁴⁾ (y.c. envoi eblX ¹⁾)	24.00	25.85	CHF/mois
4.107	Abonnement mensuel pour un comptage MT avec télérelève (y.c. envoi eblX ¹⁾)	58.00	62.45	CHF/mois
4.108	Abonnement mensuel pour transmission de données 2G/3G/4G ⁴⁾	5.00	5.40	CHF/mois
4.109	Supplément d'abonnement mensuel pour relevé trimestriel et traitement	2.80	3.00	CHF/mois
4.110	Supplément d'abonnement mensuel pour relevé mensuel et traitement	7.60	8.20	CHF/mois
4.111	Supplément d'abonnement mensuel pour traitement RPC trimestriel	4.50	4.85	CHF/mois
4.112	Certification de la place de mesure	150.00	161.55	CHF
Comptage de l'énergie pour la consommation propre collective avec communauté d'autoconsommation (CA-AES B)				
4.201	Finance d'activation pour l'administration d'une communauté d'autoconsommateur	150.00	161.55	CHF
4.202	Finance de passage d'un consommateur Hors/En CA	60.00	64.60	CHF
4.203	Abonnement mensuel pour l'administration d'une communauté d'autoconsommateurs (CA)	2.50	2.70	CHF/mois
4.205	Supplément d'abonnement mensuel pour traitement RPC	4.50	4.85	CHF/mois
4.206	Abonnement pour compteur de production <30kVA	5.50	5.90	CHF/mois
4.207	Finance d'installation par compteur de production P<30 kVA	120.00	129.25	CHF
Tarifs de reprise de l'énergie refoulée				
5.100	Reprise de l'énergie libre marché du courant vert photovoltaïque ≤ 3MVA, (y compris les "Garanties d'Origines (GO)")	8.16		cts/kWh
5.102	Reprise de l'énergie renouvelable ≤ 3MVA (éolien, biomasse, mini hydro) refoulée sur le réseau (y compris les GO)	7.37		cts/kWh
5.103	Reprise de l'énergie renouvelable ≤ 3MVA (sans les GO)	5.71		cts/kWh
5.104	Reprise de l'énergie renouvelable > 3MVA et non renouvelable	5.71		cts/kWh
5.150	Reprise de l'énergie renouvelable P ≤ 10 kVA pour les installations mises en service avant le 1er juillet 2015. (Tarif valable jusqu'à l'ouverture du marché ou au plus tard jusqu'au 31.12.2019).			L'électricité refoulée sur le réseau est valorisée au même tarif que celui de la fourniture et est déduite de la facture du client. (Prix hors TVA)
5.151	Reprise de l'énergie renouvelable P > 10 kVA ≤ 1 MVA pour les installations mises en service avant le 1er janvier 2006 (sauf entre 1992 et 1999) "FFS"	15.00		cts/kWh
5.152	Reprise de l'énergie renouvelable P > 10 kVA ≤ 1 MVA pour les installations mises en service entre 1992 et 1999. "FFS"	16.00		cts/kWh
Énergie auto-consommable collective modèle RE³⁾				
5.200	Prix de reprise de l'énergie Auto-consommable Collective renouvelable photovoltaïque	15.74		cts/kWh
5.201	Prix de reprise de l'énergie Auto-consommable Collective renouvelable photovoltaïque, refoulée sur le réseau	8.16		cts/kWh
5.250	Prix de reprise de l'énergie Auto-consommable Collective non renouvelable	14.29		cts/kWh
5.251	Prix de reprise de l'énergie Auto-consommable Collective non renouvelable, refoulée sur le réseau	5.71		cts/kWh
Approvisionnement de remplacement				
Tarif de fourniture de l'énergie pour l'approvisionnement de remplacement⁵⁾				
6.100	Approvisionnement de remplacement basé sur l'heure pleine du tarif régulé Pro standard, majorée de 30%	10.01		cts/kWh

¹⁾ Comprend l'envoi quotidien des données 1/4 horaire non validées et un envoi mensuel des données validées pour les besoins du client final ou producteur dans le format standardisé eblX.

²⁾ Sous condition de la disponibilité des collaborateurs de Romande Energie.

³⁾ Ce modèle n'est plus proposé depuis le 1er juillet 2017

⁴⁾ Valable pour les clients BT élus et les producteurs > 30 kVA équipés avant le 01.01.2018

⁵⁾ Tarif applicable pour une durée minimale de 1 mois à tous les clients ayant fait usage de leur droit d'éligibilité, mais n'étant pas sous contrat avec un fournisseur d'énergie. L'annonce du changement de fournisseur doit être parvenue au plus tard 10 jours ouvrables avant la fin d'un mois pour le mois suivant, faute de quoi l'application de ce tarif sera prolongée d'un mois supplémentaire. Le GRD se réserve le droit, en cas d'augmentation des prix de l'énergie sur les marchés durant l'année, d'adapter à la hausse la majoration.

TVA 7.7%. Les prix incluant la TVA sont uniquement indicatifs, seuls les prix hors TVA font foi.